



Vingt-cinquième session  
Nairobi, 17–23 avril 2015

## Projet de rapport du Comité plénier

### I. Introduction

1. À sa 1<sup>re</sup> séance plénière, tenue dans l'après-midi du vendredi 17 avril 2015, le Conseil d'administration a décidé d'établir un Comité plénier pour examiner les points 5, 7 et 8 de l'ordre du jour.
2. Le Comité plénier était présidé par M. Nii Lantey Vanderpuye (Ghana), l'un des trois Vice-Présidents du Conseil d'administration.

### II. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination (point 5 de l'ordre du jour)

3. Le Comité a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 1<sup>re</sup> séance, tenue dans l'après-midi du vendredi 17 avril 2015. Pour faciliter l'organisation des travaux, il a décidé de confier l'examen des projets de résolution figurant dans le document HSP/GC/25/3/Add.1 au comité de rédaction créé par le Conseil d'administration.
4. Le Comité a également convenu d'examiner les questions dont il était saisi au titre du point 5 de l'ordre du jour dans l'ordre suivant : Travaux du Comité des représentants permanents pendant la période intersessions (HSP/GC/25/3 et Add.2); Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (HSP/GC/25/2); Examen de la structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (HSP/GC/25/2/Add.1); Septième session du Forum urbain mondial (HSP/GC/25/2/Add.2); Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) (HSP/GC/25/2/Add.3); Rapport d'activité conjoint des Directeurs exécutifs du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (HSP/GC/25/2/Add.4); Coopération avec les organismes et institutions des Nations Unies, les organisations intergouvernementales n'appartenant pas au système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et autres partenaires du Programme pour l'habitat (HSP/GC/25/2/Add.5); et Projet de directives internationales sur la planification urbaine et territoriale (HSP/GC/25/2/Add.6).

#### A. Travaux du Comité des représentants permanents pendant la période intersessions

5. Le Comité a pris note des travaux du Comité des représentants permanents pendant la période intersessions, figurant dans les documents HSP/GC/25/3 et Add.2.

## **B. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

6. La Directrice exécutive adjointe d'ONU-Habitat, Mme Aisa Kirabo Kacyira, a brièvement rappelé les mesures prises par ONU-Habitat pour appliquer les résolutions adoptées par le Conseil d'administration à sa vingt-quatrième session, figurant dans le rapport du Directeur exécutif (HSP/GC/25/2).

7. Le Comité a pris note du rapport.

## **C. Examen de la structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

8. Présentant le rapport du Directeur exécutif sur l'examen de la structure de gouvernance d'ONU-Habitat (HSP/GC/24/2/Add.1), la Directrice exécutive adjointe a rappelé qu'aucun consensus ne s'était dégagé au sujet de la réforme de la gouvernance à la vingt-quatrième session du Conseil d'administration. Par la suite, l'Assemblée générale avait, par la résolution 68/239, encouragé le Comité des représentants permanents à parvenir à un consensus quant à la façon de procéder à l'examen de la structure de gouvernance. C'est ainsi qu'en 2014, des débats avaient été facilités par le Président du Comité et par les Représentants permanents des États-Unis et du Nigéria. La Directrice exécutive adjointe a recommandé que lesdits représentants consultent le Bureau du Conseil pour convenir de la voie à suivre pendant la session en cours.

9. Au cours du débat qui a suivi, notant que des ressources importantes avaient été investies dans les débats consacrés à l'examen de la gouvernance, un représentant a dit espérer que de nouveaux efforts seraient faits et que toutes les solutions proposées seraient prises en considération, car une réforme couronnée de succès pouvait mener ONU-Habitat à gagner en efficacité.

10. Le Comité a pris note du rapport.

## **D. Septième session du Forum urbain mondial**

11. Présentant le rapport du Directeur exécutif (HSP/GC/24/2/Add.2), la Directrice exécutive adjointe a remercié le Gouvernement colombien et la ville de Medellín d'avoir accueilli la septième session du Forum urbain mondial. Les principaux résultats du Forum englobaient les contributions au processus préparatoire d'Habitat III et au programme de développement pour l'après-2015, ainsi que dans les trois principales questions définies dans la Collaboration de Medellín sur la résilience des villes : s'engager pour l'équité en tant que fondement d'un développement urbain durable, se servir de l'urbanisation comme une occasion de faire progresser le développement durable, et reconnaître la nécessité de mettre en place un nouveau programme pour les villes.

12. Au cours du débat qui a suivi, un représentant a félicité le Gouvernement colombien et la ville de Medellín et a dit espérer que les conclusions du Forum trouveraient leur place dans les travaux d'ONU-Habitat et dans l'élaboration du nouveau programme pour les villes.

13. Le Comité a pris note du rapport.

## **E. Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable**

14. La Directrice exécutive adjointe a souligné les progrès accomplis dans les travaux préparatoires d'Habitat III (voir HSP/GC/24/2/Add.3), notant que l'Assemblée générale avait établi un cadre aux fins de la réalisation des objectifs de la Conférence, et que des feuilles de route concernant les connaissances, les politiques, la participation et les opérations avaient été établies à tous les niveaux. Le Comité préparatoire s'était réuni à deux fois, une fois en septembre 2014 et une autre fois immédiatement avant la session en cours.

15. Au cours du débat qui a suivi, deux représentants ont indiqué qu'ils s'étaient attendus à ce que des documents tels que le règlement intérieur et l'ordre du jour aient été pratiquement finalisés à la fin de la deuxième session du Comité préparatoire. Ils espéraient que les préparatifs seraient accélérés, que les postes du secrétariat de la Conférence seraient pourvus, que le secrétariat de la Conférence serait renforcé, que le montant des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale aurait augmenté et que les pays en développement pourraient recourir au financement du Fonds d'affectation spéciale pour assister à la Conférence. Ils recommandaient au secrétariat d'inclure dans ses travaux préparatoires un projet de résolution présenté par l'Iraq sur les comités de mise en œuvre régionaux d'Habitat III. Plusieurs représentants étaient favorables au renforcement du secrétariat de la Conférence et au recours aux compétences existant au sein de l'organisation pour améliorer les préparatifs, étant donné que l'enjeu était d'ordre financier et ne portait pas sur les compétences.

16. Le Comité a pris note du rapport.

## **F. Rapport d'activité conjoint des Directeurs exécutifs du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du Programme des Nations Unies pour l'environnement**

17. La Directrice exécutive adjointe a appelé l'attention sur le rapport d'activité conjoint des Directeurs exécutifs du PNUE et d'ONU-Habitat (HSP/GC/25/2/Add.4), qui donnait un aperçu des principales activités et progrès accomplis au cours de l'exercice biennal 2013-2014 pour développer la coopération entre les deux programmes.

18. Au cours du débat qui a suivi, un certain nombre de représentants ont félicité le secrétariat d'avoir étroitement collaboré avec le PNUE, l'un d'entre eux demandant que cette collaboration soit encore renforcée et que les connaissances et compétences soient largement partagées entre les pays.

19. Un représentant a indiqué que le fait que les deux programmes soient situés en un même lieu était propice aux synergies et à la poursuite d'objectifs communs. Notant qu'il existait une convergence des mandats, s'agissant des travaux normatifs, il cherchait à savoir si ONU-Habitat avait entrepris des activités conjointes avec le PNUE dans le domaine des bâtiments et de la construction durables qui était l'un des principaux domaines du cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables. Il a exprimé l'espoir que les deux programmes contribueraient activement à la mise en œuvre du cadre décennal, y compris en favorisant les bâtiments durables et en inscrivant le cadre plus largement dans les politiques nationales, en facilitant l'échange de données d'expérience et de meilleures pratiques, en établissant des liens avec l'Organisation internationale de normalisation dans le domaine de l'homologation, en recensant de nouvelles technologies et en favorisant l'échange de compétences techniques, afin de parvenir à modifier les modes de vie au niveau mondial, car c'était là, en dernier ressort, l'objectif du chapitre 4 d'Action 21.

20. Une autre représentante a fait observer que la collaboration entre le PNUE et ONU-Habitat était essentielle si l'on voulait éviter les efforts redondants, notamment au niveau des pays. Elle souhaitait obtenir des éclaircissements concernant la suppression des responsables de programmes d'Habitat au niveau des pays, qui avaient joué un rôle important dans la coordination des activités conjointes, y compris avec des ministères locaux et d'autres entités des Nations Unies.

21. Une représentante a souligné que les activités conjointes des deux programmes, y compris dans le cadre du Partenariat pour des villes plus vertes, favorisaient l'utilisation efficace des ressources et une meilleure compréhension de son incidence sur la durabilité des villes. Elle exhortait ONU-Habitat à collaborer étroitement avec les gouvernements, y compris aux fins de réformes institutionnelles et foncières et du crédit foncier, en développant les partenariats et en encourageant la densification de l'habitat et sa verticalité. ONU-Habitat devrait améliorer le renforcement des capacités en matière d'urbanisme de façon à éviter des modes de transport non durables, en collaborant étroitement avec les parties prenantes des gouvernements aux fins d'élaboration d'un cadre à long terme pour des transports urbains devant mener à l'amélioration des liens entre les villes et le monde rural et permettant d'exploiter le pouvoir de transformation de l'urbanisation aux fins du développement durable. Elle a appelé l'attention sur les orientations concernant les transports durables, adoptées lors de la première conférence qui avait rassemblé des ministres et des experts lors du Forum pour des transports durables en Afrique, dont elle demandait qu'elles soient mises en œuvre avec l'appui du PNUE et d'ONU-Habitat.

22. Un autre représentant cherchait à savoir si des activités conjointes concernaient les besoins énergétiques des pays en développement dans les domaines de la cuisson des aliments ou du chauffage et les besoins spécifiques des citoyens pauvres.

23. Répondant aux observations qui avaient été faites, la Directrice exécutive adjointe a indiqué que les postes de responsable de programmes d'habitat avaient été supprimés dans certains pays car le Fonds à des fins générales de la Fondation ne disposait pas de suffisamment de ressources. Elle demandait instamment aux États membres de contribuer au Fonds ou d'accroître les contributions qu'ils y versaient déjà. Conscients de l'importance de l'urbanisation, un certain nombre de pays finançaient les postes de leur responsable tandis que d'autres les finançaient par l'entremise de leurs programmes de travail et projets.

24. Un représentant du secrétariat a donné un aperçu d'un programme visant à promouvoir l'efficacité énergétique des bâtiments en Afrique de l'Est mis au point en collaboration avec le PNUE. Le programme avait principalement pour objectif d'intégrer l'efficacité énergétique aux bâtiments, de réviser les codes de la construction afin d'y intégrer l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources et de prévoir des « hypothèques vertes ». L'un des résultats du programme entrepris au Kenya avait

consisté à imposer l'installation de chauffe-eau solaires dans tous les bâtiments consommant plus de 200 litres d'eau chaude par jour. Un autre représentant du secrétariat a appelé l'attention sur un certain nombre d'activités conjointes, concernant notamment des systèmes de transport rapide durables et un programme conjoint portant sur l'adaptation des villes aux changements climatiques.

25. Un représentant du secrétariat a confirmé qu'ONU-Habitat collaborait avec d'autres entités des Nations Unies dans le cadre du Programme ONU-énergie dans le but de favoriser l'accès à l'énergie de tous les citoyens pauvres, y compris en préconisant des technologies à bas coûts telles que les réchauds améliorés. À cet égard, plus de 180 jeunes avaient été formés à la fabrication de réchauds améliorés et ONU-Habitat prévoyait, en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail, de fournir des capitaux d'amorce aux jeunes ayant été formés afin qu'ils puissent créer des entreprises vertes et entreprendre la fabrication de réchauds améliorés. Des systèmes d'éclairage à bon marché avaient été installés dans plus de 4 000 foyers d'établissements informels pour en faire la vitrine des meilleures pratiques. Il a insisté sur le fait que la conception de bâtiments durables valait pour tous les foyers et pas seulement pour les foyers à revenus moyens et élevés. ONU-Habitat avait publié un manuel sur la conception de bâtiments durables utile à tous les secteurs et se proposait de collaborer avec les universités dans le but d'en réviser les programmes en y intégrant des éléments du logement durable.

26. Un autre représentant du secrétariat a appelé l'attention sur une récente publication conjointe, intitulée *Green Building Interventions for Social Housing*, qui était le principal aboutissement de la collaboration avec la Division Technologie, Industrie et Économie du PNUE, ainsi que sur le lancement imminent, au cours de la présente session, d'un programme relatif aux bâtiments et constructions durables, au titre du cadre décennal, en collaboration avec le PNUE et le Gouvernement finlandais.

27. Le Comité a pris note du rapport.

**G. Coopération avec les organismes et institutions des Nations Unies, les organisations intergouvernementales n'appartenant pas au système des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et d'autres partenaires du Programme des Nations Unies pour les établissements humains aux fins de la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme.**

28. Au cours du débat qui a suivi, la Directrice exécutive adjointe a appelé l'attention sur le rapport du Directeur exécutif (HSP/GC/25/2/Add.5), dans lequel l'on passait en revue les progrès accomplis en ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2014.

29. Un représentant cherchait à obtenir de plus amples informations sur le partenariat entre ONU-Habitat et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ainsi que sur la possibilité d'établir un rapport spécial sur la prise en considération du droit à la ville lors de la formulation du nouveau programme pour les villes. Il a souligné l'importance que revêtait l'adoption d'une approche du nouveau programme pour les villes fondée sur des droits, en s'appuyant sur les travaux précédemment menés à bien par ONU-Habitat et d'autres entités du système des Nations Unies.

30. Une autre représentante estimait que le rôle d'ONU-Habitat sur le terrain n'était pas suffisamment mis en relief; la coopération avec les entités des Nations Unies présentes au niveau national devrait permettre de remédier à cette situation. Elle cherchait à obtenir des précisions quant aux activités conjointes dans le domaine de l'eau, notant que le programme dans ce domaine entrepris en collaboration avec le PNUE et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, entre autres, avait été intégré au programme concernant les services de base dans le cadre duquel le financement des activités concernant l'eau avait été réduit.

31. La Directrice exécutive adjointe a appelé l'attention sur les outils et produits conçus par le Réseau mondial d'outils fonciers qui permettaient aux États membres de repérer et de recenser des terrains même dans des bidonvilles mal planifiés à forte densité de population ou dans des zones où l'utilisation des sols était diversifiée. Cette activité avait été louée par le Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le Programme de développement pour l'après-2015 et avait été examinée au titre de l'élaboration des objectifs de développement durable. ONU-Habitat faisait partie d'une équipe des Nations Unies chargée de veiller au respect de la primauté du droit dans la promotion du développement durable, en particulier des droits fonciers et des droits de propriété. Elle a indiqué que les descriptifs de programmes de pays d'ONU-Habitat étaient améliorés afin de mieux comprendre les besoins des pays compte tenu de l'évaluation récente d'ONU-Habitat par le Bureau des services de contrôle interne.

32. Un représentant du secrétariat a précisé que le projet de directives concernant l'intégration du droit à la ville et d'une approche fondée sur les droits avait été conçu aux fins d'Habitat III et serait présenté au Comité préparatoire à sa troisième session, pour examen. Le projet de directives avait déjà été diffusé auprès d'ONU-Habitat et devait être transmis au Conseil des droits de l'homme ainsi qu'au Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

33. Un représentant du secrétariat a indiqué que le Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement était devenu le Fonds d'affectation spéciale pour les services urbains de base et chapeautait toutes les réalisations escomptées du domaine d'intervention 4 du programme de travail. Les contributions financières étaient stables et la base des donateurs avait été diversifiée puisque les banques de développement, et notamment la Banque africaine de développement et la Banque européenne d'investissement, versaient maintenant des contributions. Il a appelé l'attention sur les nouveaux projets portant sur l'eau et l'assainissement entrepris au Malawi et au Ghana que finançait le Gouvernement canadien, notant qu'en dépit d'une modification de la nomenclature, l'eau et l'assainissement demeuraient le domaine privilégié du Fonds d'affectation.

34. Le Comité a pris note du rapport.

## **H. Projet de directives internationales sur la planification urbaine et territoriale**

35. La Directrice exécutive adjointe a appelé l'attention sur le rapport du Directeur exécutif sur le projet de directives internationales sur la planification urbaine et territoriale (HSP/GC/25/2/Add.6), soulignant le fait que le projet de directives avait été conçu avec l'appui d'un groupe d'experts géographiquement équilibré désignés par les gouvernements, d'organismes des Nations Unies, d'autorités locales, de partenaires pour le développement, d'associations de planificateurs et de chercheurs et des instituts universitaires épaulés par les gouvernements français et japonais.

36. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs représentants ont félicité ONU-Habitat pour son rôle dans l'élaboration du projet de directives et ont exprimé l'espoir que celles-ci seraient adoptées au moyen d'une résolution durant la session en cours. Plusieurs représentants étaient d'avis qu'il importait d'adapter les directives aux réalités nationales. L'un d'entre eux espérait que les directives seraient amplement utilisées car elles valorisaient grandement le travail d'ONU-Habitat.

37. Un représentant voulait savoir si le projet de directives avait été officiellement diffusé auprès des États membres et d'autres gouvernements en vue d'obtenir leurs observations et si un projet de résolution sur cette question avait été présenté au Conseil d'administration. Un autre estimait qu'il conviendrait de diffuser amplement le projet de directives auprès des États membres afin d'obtenir leurs réactions au sujet des approches en matière de planification, y compris les approches concernant les petits États insulaires en développement.

38. Un représentant a salué le travail du groupe d'experts, conscients de l'importance des efforts accomplis et de la difficulté qu'il y avait à adapter les directives aux diverses réalités. Il demandait aux pays en développement de vérifier si leurs réalités avaient été convenablement prises en compte par les instruments proposés, notant que les instruments anticipant la croissance étaient aussi importants que ceux, tels que les règlements, qui répondaient aux réalités. À son avis, le rôle de la société civile n'avait pas été suffisamment bien défini dans les directives et l'on devrait insister davantage sur les rapports entre les villes et les campagnes dans les domaines de l'énergie, de l'eau et de la sécurité alimentaire. Il estimait également qu'une plus grande attention méritait d'être portée aux métropoles et aux nouvelles entités spatiales.

39. Un représentant du secrétariat a indiqué que le projet de directives avait été examiné par le Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat lors d'une réunion d'un sous-comité, à la fin du mois de janvier 2015, et que les observations des membres avaient été insérées dans le projet final, dont les États membres avaient été saisis et qui était disponible sur le site Internet du Conseil d'administration. Le texte renvoyant aux directives avait été inclus dans un projet de décision d'ensemble dont le Conseil était saisi, tandis qu'un projet de résolutions exprès devait encore être diffusé. Il reconnaissait qu'il avait été difficile de faire en sorte que les directives tiennent compte des multiples contextes et que la conciliation des intérêts représentés avait été une tâche délicate.

40. Il a appelé l'attention sur un résumé de plus de 40 études de cas établi par les experts (voir HSP/GC/25/INF/7), qui illustraient la diversité des réalités nationales et comportaient des exemples de la participation de la société civile et des métropoles. Les directives avaient été conçues de façon à en permettre une adaptation plus poussée.

41. Le Comité a pris note du rapport.

### **III. Programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2016-2017 (point 7 de l'ordre du jour)**

42. Le Comité a abordé l'examen de ce point à sa 3<sup>e</sup> séance, dans la matinée du lundi 20 avril 2015.

#### **A. Projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2016-2017**

43. La Directrice exécutive adjointe a présenté le projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2016-2017 (HSP/GC/25/5), qui, a-t-elle précisé, tenaient compte des mandats assignés au secrétariat par l'Assemblée générale et par le Conseil. Ce document avait été revu et approuvé par le Comité des représentants permanents.

44. Elle a signalé que le programme de travail reposait sur le Plan stratégique approuvé pour la période 2014-2019 et le Cadre stratégique pour la période 2016-2017. Il avait été établi dans la concertation afin d'en améliorer l'efficacité, la coordination, la transparence et la cohérence, et de responsabiliser ceux qui en auraient la charge. Le programme de travail, qui comprenait sept sous-programmes, était semblable à celui de l'exercice biennal 2014-2015. Il exposait les principaux défis auxquels l'humanité devait faire face et les grandes stratégies mises en place pour les surmonter. Les produits avaient été sélectionnés compte tenu de leur pouvoir de transformation, de leur pertinence et de leur utilité. Au cours du prochain exercice biennal, ONU-Habitat entendait consolider la gestion axée sur l'obtention de résultats ainsi que l'évaluation, de manière à pouvoir mesurer l'impact de ses activités et à continuer d'intégrer dans ses travaux des questions transversales telles que les changements climatiques, les droits humains, les questions de genre et les jeunes.

45. S'agissant du budget, elle a annoncé qu'une proposition réaliste avait été faite pour permettre à ONU-Habitat de mener à bien le programme de travail proposé tout en améliorant son efficacité et sa productivité, de manière à tirer le meilleur parti possible des ressources disponibles. Le budget total pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élevait à 482,3 millions de dollars, soit une augmentation de 22,2 % par rapport au budget de l'exercice biennal 2014-2015. Sur ce total, 45,6 millions de dollars proviendraient du Fonds d'affectation spéciale à des fins générales de la Fondation, soit un montant inchangé par rapport à celui de l'exercice biennal 2014-2015. L'augmentation prévue résultait d'une augmentation sensible du budget alloué à la coopération technique, reflétant une augmentation de la demande de services consultatifs d'ONU-Habitat et de l'expansion réussie de ses activités normatives et opérationnelles, qui s'étaient avérées décisives pour combler le déficit des contributions volontaires à des fins déterminées. Quant à la stratégie de mobilisation des ressources d'ONU-Habitat, si elle était parvenue à élargir la base des donateurs, les gains qu'elle avait permis d'obtenir avaient été en partie annulés par le montant plus faible des contributions provenant des donateurs habituels ainsi que par des pertes au change. ONU-Habitat allait devoir faire face à la baisse des contributions volontaires non affectées, problème auquel l'ensemble du système des Nations Unies se trouvait confronté, en donnant davantage de preuves des résultats obtenus et en améliorant le rapport coût-efficacité de ses activités, moyennant l'adoption des meilleures pratiques, une gestion plus judicieuse des risques et des partenariats stratégiques plus solides. Pour terminer, elle s'est félicitée du financement accru annoncé par le Gouvernement kényan à la séance d'ouverture de la session du Conseil d'administration et a vivement engagé les autres pays à faire de même.

46. Au cours du débat qui a suivi, un certain nombre de représentants ont dit qu'ils se félicitaient du programme de travail et du budget, qui, selon eux, étaient réalistes et réalisables. Plusieurs représentants, s'inquiétant du manque de ressources, du déclin des contributions à des fins générales et du caractère imprévisible du financement, ont lancé un appel à tous les États membres, leur demandant d'augmenter le montant de leurs contributions, en particulier à des fins générales. Un représentant a signalé que le montant des crédits alloués au sous-programme 5 était disproportionné et il a suggéré que la répartition des crédits soit revue. Un autre a souligné qu'ONU-Habitat devrait renforcer sa stratégie de mobilisation des ressources en vue d'élargir la base des donateurs pour pouvoir atteindre ses objectifs en matière de financement.

47. Répondant aux observations faites, une représentante du secrétariat a assuré que la répartition des crédits entre les sous-programmes serait revue. Par ailleurs, ONU-Habitat avait entrepris de renforcer sa stratégie de mobilisation des ressources.

48. Le Comité a pris note du rapport.

## **B. Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

49. La Directrice exécutive adjointe a présenté une note du secrétariat sur le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (HSP/GC/25/Add.1). Le Comité consultatif avait recommandé l'approbation du projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2016-2017, compte tenu des observations du Comité des représentants permanents, qui préconisait de renforcer l'évaluation, d'aligner les futures propositions budgétaires plus étroitement sur les prévisions des recettes et des dépenses, et d'examiner la situation des vacances de postes prolongées, notamment.

50. Au cours du débat qui a suivi, un représentant, soulignant l'importance du budget en tant qu'outil financier de planification et de contrôle, a demandé comment ONU-Habitat prévoyait d'appliquer les recommandations du Comité consultatif, s'agissant en particulier de la recommandation tendant à ce que les futures propositions budgétaires soient alignées sur les prévisions des recettes et des dépenses.

51. La représentante du secrétariat a réitéré qu'ONU-Habitat s'était engagée à appliquer les recommandations faites et qu'elle était mieux équipée pour ce faire grâce à l'introduction de nouveaux outils tels que les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et le progiciel de gestion intégré (Umoja), qui permettaient tous deux de suivre de plus près l'évolution des recettes et des dépenses. Conformément à la résolution 67/226 de l'Assemblée générale, ONU-Habitat gérait toutes ses ressources, de base et autres, disponibles ou projetées, dans un cadre budgétaire intégré, en veillant à ce que toutes les activités, qu'elles soient financées à l'aide de ressources de base ou de contributions à des fins déterminées, soient alignées sur son Plan stratégique. Sa stratégie de mobilisation des ressources était complètement alignée sur les propositions budgétaires, en sorte que les demandes de ressources à des fins générales qui étaient adressées aux donateurs visent à combler des déficits de financement, conformément à la recommandation faite par l'équipe spéciale interorganisations, au vu de la baisse des contributions à des fins générales dans l'ensemble du système des Nations Unies. Pour pouvoir mener à bien les activités prioritaires du programme de travail, la possibilité d'une « affectation souple » des fonds alloués par les donateurs à des programmes de grande envergure a également été envisagée, qu'il s'agisse d'une affectation thématique ou régionale.

52. Le Comité a pris note du rapport.

## **C. Rapport d'activité annuel de 2014 sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2014-2019**

53. La Directrice exécutive adjointe a présenté le rapport d'activité de 2014 sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2014-2019 (HSP/GC/25/5/Add.2), qui présentait une analyse détaillée des progrès accomplis par ONU-Habitat et ses partenaires, aux niveaux mondial, régional et national, en indiquant les programmes qui excellaient et ceux qui devaient être renforcés, et en donnant un aperçu de l'état des ressources financières et de leur utilisation en 2014.

54. Le Comité a pris note du rapport.

## **IV. Ordre du jour provisoire de la vingt-sixième session du Conseil d'administration et autres dispositions à prendre en vue de cette session (point 8 de l'ordre du jour)**

55. [À compléter]

## **V. Approbation des projets de résolution et déclarations de clôture**

56. [À compléter]